



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dangers planant sur l'industrie française de l'armement

Question écrite n° 14468

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre des armées sur les dangers planant sur l'industrie française de l'armement. En 2022, les quatre-vingts avions Rafales vendus aux Émirats arabes unis représentaient les deux tiers des exportations françaises sur le marché, derrière les États-Unis d'Amérique et la Russie. Ce succès de la base industrielle et technologique de défense (BITD) française est ainsi principalement conditionné à celui de ces produits d'excellence. Ce secteur est néanmoins à la peine en ce qui concerne la vente de sous-marins et de frégates et l'équipement des fantassins. Les commandes réussies, comme celles des canons Caesar, ne peuvent être satisfaites du fait d'une impossibilité pour le constructeur de répondre à un nombre trop important de demandes. À l'inverse, les chars Leclerc se seraient révélés des échecs à l'export. En plus de ce double problème en matière de production et de réussite quasi monopolistique à l'export, la France doit faire face à la concurrence très importante intra-européenne et mondiale (Turquie, Israël, Corée du Sud). Son retard en matière de constructions - notamment en ce qui concerne les drones - pourrait lui porter un lourd préjudice. Mme la députée demande à M. le ministre quelles mesures il entend prendre pour encourager une production d'armement non monopolistique et permettre à la France de conserver sa place de choix en matière d'exportation d'armements. Elle lui demande quelles dispositions il entend prendre pour pallier le retard de la BITD, notamment en matière de construction de drones.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14468

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 451

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)